

TARIF COTISATION ANNUELLE – ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

- Droit d'inscription : 21,00 € par famille

MUSIQUE ou MUSIQUES ET THÉÂTRE : cursus complet, y compris les cursus avec dérogation inscrits au règlement pédagogique

Cotisation annuelle	Membre d'une même famille Élève âgé de moins de 25 ans*			Membre d'une même famille Élève âgé de 25 ans au moins*			À partir du 4ème membre d'une même famille
	Membre 1	Membre 2 -10,00 %	Membre 3 -20,00 %	Membre 1	Membre 2 -10,00 %	Membre 3 -20,00 %	
Montélimar-Agglomération Q. F. < 800	179 €	161 €	143 €	184 €	165 €	147 €	gratuit
Montélimar-Agglomération Q. F. entre 800 et 1 200	378 €	341 €	303 €	394 €	355 €	315 €	gratuit
Montélimar-Agglomération Q. F. > 1 200	529 €	477 €	424 €	540 €	487 €	432 €	gratuit
Hors Agglomération	757 €	681 €	606 €	772 €	696 €	618 €	gratuit

MUSIQUE : cursus sans cours d'instrument

Cotisation annuelle	Membre 1	Membre 2 - 10 %	Membre 3 - 20 %	À partir du 4ème membre d'une même famille
Montélimar-Agglomération Q. F. < 800	122 €	110 €	98 €	gratuit
Montélimar-Agglomération Q. F. entre 800 et 1 200	227 €	205 €	183 €	gratuit
Montélimar-Agglomération Q. F. > 1 200	301 €	271 €	241 €	gratuit
Hors Agglomération	454 €	409 €	363 €	gratuit

THÉÂTRE, y compris un atelier vocal

Cotisation annuelle	Membre 1	Membre 2 - 10 %	Membre 3 - 20 %	À partir du 4ème membre d'une même famille
Montélimar-Agglomération Q. F. < 800	122 €	110 €	98 €	gratuit
Montélimar-Agglomération Q. F. entre 800 et 1 200	301 €	271 €	241 €	gratuit
Montélimar-Agglomération Q. F. > 1 200	454 €	409 €	363 €	gratuit
Hors Agglomération	604 €	544 €	483 €	gratuit

INSTRUMENT COMPLÉMENTAIRE (cursus musique) : 116,00 € / an

ACTIVITÉS PONCTUELLES (droits d'inscription seuls) : 21,00 € / an

LOCATIONS DE SALLES (pour les personnes extérieures au conservatoire - pas de droit d'inscription requis) : 20 € par jour (salle Le Tintamarre) – 10 € par jour (autres salles)

ÉLÈVES DES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE DU COLLÈGE OLIVIER DE SERRES DE CLÉON D'ANDRAN : PAS DE DROIT D'INSCRIPTION NI DE COTISATION ANNUELLE

* au 1^{er} septembre de l'année scolaire d'inscription